

224C0080
FR0004056851-FS0041

15 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALNEVA SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2024, complété notamment par un courrier reçu le 12 janvier, le groupe familial Grimaud a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 janvier 2024, le seuil de 10% du capital de la société VALNEVA SE et détenir 13 385 539 actions VALNEVA SE représentant 27 222 281 droits de vote, soit 9,64% du capital et 16,78% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Groupe Grimaud la Corbière ²	12 704 831	9,15	25 909 662	15,97
Joseph Grimaud	122 924	0,09	214 532	0,13
Marie-Thérèse Grimaud	69 230	0,05	138 460	0,09
Frédéric Grimaud	276 746	0,20	537 940	0,33
Odile Grimaud	62	ns	62	ns
Agnès Grimaud	5 603	ns	10 184	ns
Anne-Marie Grimaud	779	ns	779	ns
Bruno Grimaud	26 703	0,02	53 340	0,03
Thomas Grimaud	4 684	ns	9 368	0,01
Financière Grand Champ ³	173 977	0,13	347 954	0,21
Total groupe familial Grimaud	13 385 539	9,64	27 222 281	16,78

Ce franchissement de seuil résulte de la cession de 20 000 actions VALNEVA SE par la Financière Grand Champ.

¹ Sur la base d'un capital composé de 138 912 142 actions représentant 162 189 321 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Société par actions simplifiée (sise 3 La Corbière, Roussay, 49450 Sèvremoine) contrôlée par la Financière Grand Champ.

³ Société par actions simplifiée (sise 3 La Corbière, Roussay, 49450 Sèvremoine).